

Fédération Française de tennis de Table

Préconisations sanitaires à partir du 26 novembre

Suite à l'annonce du Ministre de la Santé, concernant l'obligation du port du port du masque en lieux clos à partir du 26 novembre 2021, le protocole sanitaire appliqué depuis la rentrée est modifié :

Le port du masque est obligatoire dans toutes les salles de tennis de table, y compris en compétition, en dehors des aires de jeu.

- Petit rappel des mesures à appliquer impérativement dans le cadre du protocole sanitaire, car nous souhaitons tous que cette saison puisse se poursuivre jusqu'à son terme :
- Toute personne étant mise en isolement Covid ne doit pas se présenter dans une salle de pratique pongiste.
- Vérification du Pass sanitaire à l'entrée de la salle, sous la responsabilité de l'organisateur (responsable du club pour les compétitions par équipes)
- Respect des consignes sanitaires et des gestes barrière, en particulier :
 - Port du masque obligatoire en dehors des aires de jeu.
 - Pour respecter la distanciation, le nombre de joueurs par table à

l'échauffement est limité à 4 maximum.

- Les joueurs apportent leur propre matériel qu'ils ne prêtent à personne.
- Il ne doit pas y avoir de contact physique entre les joueurs, ni avec les officiels et coaches. La poignée de main est interdite.
- Avant leur arrivée dans l'aire de jeu, les joueurs et les arbitres doivent se nettoyer les mains (solution hydro-alcoolique, placée à disposition à différents endroits utiles).
- Les joueurs ne s'essuient les mains sur aucune partie de la table.
- Les joueurs ne soufflent pas sur la balle.
- La table doit être nettoyée aussi souvent que nécessaire.

Plus de détails vous seront envoyés lorsque nous aurons les précisions du ministère.

PARTENAIRES OFFICIELS DE LA F.F.T.T.

